

Pour diffusion immédiate

Pandémie de la COVID-19

SOUTIEN DE 1,1 M\$ POUR ATTÉNUER LES IMPACTS FINANCIERS DE LA PANDÉMIE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

Sainte-Anne-des-Plaines, le 1^{er} octobre 2020. – La députée de Les Plaines, M^{me} Lucie Lecours est heureuse d’annoncer qu’une aide financière de 1 167 803 \$, financée à parts égales entre les gouvernements du Québec et du Canada, sera octroyée à Sainte-Anne-des-Plaines.

Grâce à cette aide, les administrations municipales pourront couvrir directement leurs dépenses occasionnées par la pandémie, comme les hausses de coûts liées à la sécurité publique, aux adaptations de bâtiments, à l’opération de camps de jour municipaux et aux processus démocratiques dans les municipalités (conseils municipaux, élections partielles et générales). Ce soutien vise également à compenser les pertes de revenus des municipalités, comme les revenus de permis, des droits sur les mutations immobilières, des amendes et pénalités et des stationnements.

Citations

« Depuis le début de la pandémie, notre gouvernement est à l’écoute des besoins des municipalités. Nous mettons de l’avant le soutien nécessaire afin qu’elles puissent être en mesure de s’adapter à la situation et de continuer d’offrir des services de qualité aux citoyennes et aux citoyens. C’est une somme considérable que nous consacrons maintenant à la disposition de toutes les municipalités du Québec. Elles seront ainsi mieux outillées pour faire face à la COVID-19, tout en se préparant à contribuer activement à la reprise économique. Au bout du compte, c’est l’ensemble des collectivités qui bénéficiera de cette initiative. »

Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l’Habitation

« Cette aide financière importante donnera davantage de flexibilité et de prévisibilité aux municipalités. Cela permettra d’éviter des hausses du fardeau fiscal des particuliers et des entreprises ou des réductions de services. »

Eric Girard, ministre des Finances

« Une aide financière d’envergure qui outillera certainement nos municipalités afin de faire face aux imprévues et aux dépenses qu’a pu occasionner la pandémie. Il est essentiel qu’elles puissent continuer d’offrir les services habituels et de prioriser le bien-être des citoyens et citoyennes. »

Lucie Lecours, députée de Les Plaines

Faits saillants

- L'aide financière pour l'ensemble des municipalités du Québec est de 800 M\$. Elle découle d'une entente survenue entre les gouvernements du Québec et du Canada en vertu de l'*Accord sur la relance sécuritaire*. Ainsi, une enveloppe de 2,3 G\$ sera mise à la disposition des municipalités et des organismes de transport collectif pour pallier les pertes de revenus et les dépenses occasionnées par la COVID-19. Une [annonce](#) à cet effet a eu lieu le 25 septembre dernier.
- Pour chaque municipalité, le montant de l'aide a été déterminé selon une approche mixte qui tient compte de deux facteurs, soit du poids démographique et des impacts de la pandémie.
- Cette aide pourra être utilisée par chaque municipalité, tant en 2020 qu'en 2021, à sa convenance.
- Une somme de 100 M\$ est réservée pour pallier d'éventuels besoins particuliers qui pourraient être établis au cours des prochains mois. Elle permettra de tenir compte, pour les régions, des contrecoups à venir de la pandémie. Le recours à cette réserve sera précisé au cours de l'hiver 2021.

Lien connexe :

Les représentants des municipalités et des organismes municipaux ainsi que la population sont également invités à consulter le <https://quebec.ca/coronavirus>. Il est également possible d'obtenir de l'information en appelant au 1 877 644-4545.

Pour en savoir davantage, suivez-nous sur les médias sociaux :



facebook.com/AffairesMunicipalesHabitation



twitter.com/MAMHQC/

- 30 -

Source :

Prénom/nom
Attachée/attaché de presse
Bureau de la députée/du député
de circonscription
Tél. : XXX-XXX-XXXX